

RELEVÉ DE LA DECISION N° 2025 07 18
Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération
Lors de sa réunion du 23 octobre 2025
(en application de la délibération du Conseil Communautaire
en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 octobre, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 16 octobre, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Muriel HABERT (en remplacement d'Isabelle TESSIER), André COQUELIN, Jean-Yves LEBOURDAIS (en remplacement de Kathia VIEL), Thierry FAVREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Jean SOYER, Philippe MOREAU, Laurent DURANTEAU, Lucien PRINCE.

Excusés : Isabelle TESSIER, Kathia VIEL, Hervé BESSONNET, Dominique MALARY.

Proposition de modification de la tarification appliquée aux usagers du Golf du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Les tarifs perçus par le délégataire auprès des usagers du Golf du Pays de Saint Gilles Croix de Vie sont fixés pour l'année civile. Aux termes des articles 34 et 36-2 de la convention de délégation de service public conclue, le délégataire doit proposer à la collectivité une évolution des tarifs, pour l'année civile suivante.

Les tarifs sont présentés ci-après :

GRILLE TARIFAIRE 2026				
TARIFICATION APPLICABLE AUX USAGERS				
GREEN-FEES	2025	2026	2026 VS 2025	
18 Trous Prix plafonné (tarif maximum évoluant selon la fréquentation, la météo...)	75,00 €	77,00 €	102,7%	
9 Trous Prix plafonné (tarif maximum évoluant selon la fréquentation, la météo...)	48,00 €	49,00 €	102,1%	
Parcours 6 trous Toute l'année	9,00 €	9,00 €	100,0%	
ABONNEMENTS Prix coûtant				Cible avant 15 du mois remboursement : 1%
	2025	2026*	2026 VS 2025	
Parcours 18 trous 12 mois UNISITE				
Individuel 7 jours / 7	1 448,00 €	1 520,00 €	105,0%	1 474,40 €
Couple 7 jours / 7	2 462,00 €	2 556,00 €	103,8%	2 507,45 €
Individuel 7 jours / 7 < 40 ans	1 083,00 €	1 137,00 €	105,0%	1 102,89 €
Couple 7 jours / 7 < 40 ans	1 847,00 €	1 939,00 €	105,0%	1 880,83 €
Individuel 7 jours / 7 < 26 ans accès aux 2 golfs Bluegreen du département	433,00 €	455,00 €	105,0%	441,35 €
Individuel 7 jours / 7 < 18 ans accès aux 2 golfs Bluegreen du département	276,00 €	290,00 €	105,0%	281,30 €
ENSEIGNEMENT	2025 REEL	2026	2026 VS 2025	
Cours Individuel				
1 Leçon 30 minutes Tarifs de refacturation à l'agglomération du Pays de St Gilles X Vie	34,00 €	35,00 €	102,9%	
Cours scolaire rentrée 2025-2026	66,50 €	68,00 €	102,3%	
Cours scolaire en double rentrée 2025-2026	99,00 €	99,00 €	100,0%	
Cours scolaires collège en autonomie : mise à disposition matériel espace	40,00 €	41,00 €	102,5%	
LOCATION MATERIEL	2025 REEL	2026	2026 VS 2025	
Location d'un club	3,00 €	3,00 €	100,0%	
Location d'une 1/2 série	10,00 €	10,00 €	100,0%	
Location d'une série complète	23,00 €	23,00 €	100,0%	
Location d'un chariot	5,00 €	5,00 €	100,0%	
Location d'un chariot électrique	20,00 €	20,00 €	100,0%	
Location d'un casier collectif	45,00 €	50,00 €	111,1%	
Location casier individuel sécurisé	158,00 €	160,00 €	101,3%	
Location vestiaire	78,00 €	80,00 €	102,6%	
Voiturette 18 trous	36,00 €	37,00 €	102,8%	
Voiturette 9 trous	26,00 €	27,00 €	103,8%	

* La proposition tarifaire intègre un nouvel avantage commercial au renouvellement des abonnés.
Si l'abonné(e) renouvelle son abonnement avant le 16 du mois de son renouvellement il bénéficiera d'une remise privilégiée de 3% sur le tarif public.
Par exemple pour un Abonnement Monogolf individuel : Tarif public 1520€ - Tarif remise renouvellement Abonnement avant le 16 du mois 1474,40€
donc une évolution tarifaire réelle de 2% versus 2024.

Le Bureau Communautaire,
Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-10 et L.5216-1 et suivants,

Vu les statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération approuvés par arrêté préfectoral n° 2025-DCL-BICB-372 du 12 juin 2025,

Vu la délibération n° 2020-4-02 en date du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président,

Vu le rapport,

Considérant la proposition de grille tarifaire 2026 transmise par le délégataire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide :

Article 1 : d'approuver les tarifs 2026 du Golf du Pays de Saint Gilles Croix de Vie tels que présentés ci-dessus ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 30 OCT. 2025
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 30 OCT. 2025

Givrand, le 28 octobre 2025

Le Président,

François BLANCHET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérécours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.